Chronologie sommaire de la transportation / relégation / déportation

Terminologie fixée dans les années 1850 :

- **Déportation**: peine politique, condamnés politiques. Par exemple, Communards comme Louise Michel, Rochefort ou encore plus tard à Dreyfus)
- Transportation: ne relève pas du Code pénal, c'est un mode d'exécution de la peine des travaux forcés. À partir de 1854, tous les condamnés aux travaux forcés, à l'exception des femmes et des hommes de plus de 60 ans, doivent être "transportés" dans une colonie pénitentiaire autre que l'Algérie (condamnés de droit commun, criminels jugés en cours d'assises ou en conseils de guerre qui subissent une peine de travaux forcés)
- Relégation : à partir de 1885 pour les délinquants ou criminels récidivistes. La relégation est donc une peine prononcée par des tribunaux, peine accessoire qui s'ajoute quand la récidive de condamnations est constatée selon un barème complexe.
- ⇒ En matière criminelle, il suffit d'une seule récidive pour la peine des travaux forcés ou de la réclusion par exemple.
- En correctionnelle pour des délits de vagabondage par exemple, il faut jusqu'à sept récidives avant que la relégation soit prononcée.

La chronologie

1685 : Edit de Fontainebleau, envoi des forçats comme rameurs sur les galères royales

1748: Louis XV ordonne que la peine des **Galères** soit remplacée par celle des **Fers**: transfert des condamnés dans des établissements pénitentiaires situés dans les ports militaires et les arsenaux, de Toulon et Brest, puis Rochefort, Lorient, Le Havre, Cherbourg, Anvers, La Spezia et Civitavecchia.

1791 : Déportation de prêtres réfractaires en Guyane Française

1810 : Peines des **travaux forcés** dans les bagnes portuaires

1832 : L'armée crée des unités spécifiques sous le nom de « **bataillons d'infanterie légère d'Afrique** » (BILA), les « Bat' d'AF » ou « Joyeux », pour les militaires réfractaires ou indisciplinés de l'armée française, souvent qualifiés d'« incorrigibles » (1860, le terme « Biribi » apparaît et regroupe l'ensemble d'institutions et d'établissements pénitentiaires militaires situés en Afrique du Nord)

SAINT LAURENT. Rentrée des Corvées de Transportés

Cliché n.91 Déposé - Pérez et Lévy, Saint-Laurent - Reproduction interdite 1850 : Loi sur la déportation

Colonies agricoles, industrielle, maritimes ou correctionnelles pour les enfants

08 Déc. 1851: Par décret Louis Napoléon Bonaparte proclame la Guyane terre d'exil.

1852: Premiers essais de camps dans l'est guyanais (La montagne d'argent, la Comté, les Iles du Salut).

30 Mai 1854 : La loi sur la Transportation et le doublage en vue de développer la colonie par la réhabilitation des bagnards sur le territoire de Guyane : travaux les plus pénibles de la colonisation, les forçats passent alors sous l'autorité du ministère de la Marine et des Colonies.

23 Août 1857: Le commandant Mélinon débarque pointe Bonaparte avec 12 transportés et 12 engagés.

21 Jan. 1858: Inauguration de la ville de Saint Laurent du Maroni par Laurent Baudin, gouverneur de Guyane.

1859 : Création du bagne des femmes (actuel collège Tell Eboué) qui concernera moins de 1000 femmes dans le cadre de la Transportation puis de la Relégation collective.

1867: Arrêt des convois vers la Guyane pour les transportés européens.

Envoi des transportés métropolitains dans les bagnes de la **Nouvelle Calédonie** (colonisée en 1853), (condamnés politiques de la commune de Paris de 1872 à 1880, ainsi que des insurgés kabyles de 1871) arrêt des convois en 1898 mais les transportés doivent finir leur peine (fin 1931)

1878 : Décret créant une direction de l'Administration pénitentiaire en Guyane et attribuant des prérogatives extrêmement étendues au directeur.

1880 : Saint-Laurent, commune pénitentiaire

1885 : Loi de la Relégation.

1887 : Reprise des convois des transportés européens vers la Guyane - Division du territoire pénitentiaire entre Relégation et Transportation.

Relégation des femmes

1889 : Création du Tribunal Maritime Spécial pour juger les transportés, les relégués en cours de peine coupables de délits ou de crimes et d'évasions

1890 : Fin de la volonté de réhabilitation des délinquants en Guyane pour développer la colonie et mise en place d'un système carcéral strict

1898 : Interdiction aux libérés de séjourner à Cayenne

1902: Utilisation des empreintes digitales

1907 : Fin de la relégation pour les femmes (effective en 1914)

1912 : Loi instituant les tribunaux pour enfants et liberté surveillée

De 1923 à 1937, un mouvement de dénonciation, porté par des journalistes, écrivains, hommes politiques et avocats, s'organise pour exposer les horreurs du bagne et sensibiliser l'opinion publique à ses échecs. Le témoignage d'Albert Londres permet d'apporter un peu de confort : la barre de justice est supprimée, les hamacs et moustiquaires sont distribués aux condamnés.

1931 : EPS établissements pénitentiaires spéciaux dont le Bagne des Annamites (une centaine de condamnés politiques, plus de 400 détenus de droit commun provenant d'Indochine).

17 Juin 1938 : Décret mettant fin à la Transportation.

1946 : Premier convoi retour suivant la fin du bagne, départ des Iles du Salut. N. - Rentrée des Corvées de Transportés

1948 : Fermeture du camp de la Transportation

1949 : Saint-Laurent du Maroni devient commune de plein exercice

1953 : Dernier convoi retour vers la métropole organisé par l'armée du Salut.

éposé - Pérez et Lévy, Saint-Laurent - Reproduction interdite

1960 : Suppression de la peine aux travaux forcés remplacée par la réclusion criminelle à vie ou à temps

1965 : Suppression des bagnes pour enfants

1970: Suppression de la Relégation (fin de la tutelle en 1981)

1981: Abolition de la peine de mort.

1995 : Le camp de la Transportation est classé monument historique.

2015 : Inauguration du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

SOURCE, en substance: https://journals.openedition.org/criminocorpus/142#tocto4n1